

dans une province soit reconnu dans les autres. Je ne préconise pas que l'on se serve du même manuel d'histoire dans tout le Canada. Je ne veux pas d'une conférence où l'on examinerait la possibilité d'enseigner d'une manière uniforme la géographie et les mathématiques. Tout ce que je souhaite, c'est que les autorités responsables se concertent et se rendent compte de la mobilité des Canadiens, et que les unités-valeurs en vigueur dans telle ou telle province soient reconnues dans les autres. C'est tout ce que je demande, monsieur l'Orateur.

[Français]

J'espère donc, monsieur l'Orateur, que les députés comprendront mes objections et le but de cette motion.

[Traduction]

Par conséquent, j'espère que les députés qui participent au débat reconnaîtront l'esprit dans lequel je propose cette motion. Il n'est pas question d'établir des normes absolument uniformes exigeant que les mêmes cours soient offerts dans toutes les provinces. Il s'agit simplement d'obtenir que les autres provinces reconnaissent les unités-valeurs dans une province donnée, de sorte que nos jeunes ne perdent plus leurs unités-valeurs lorsqu'ils passent d'une province à l'autre.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, il faut féliciter le député de South Western Nova (M. Comeau) qui a eu la persévérance de remettre la question sur le tapis, car l'uniformisation de l'enseignement aux paliers correspondants d'une province à l'autre nous préoccupe tous. Le comité de la constitution a parcouru le pays ces derniers temps et on me dit qu'il n'y a peut-être pas de question qui revienne plus souvent, lors des audiences, que celle de l'uniformité des normes d'enseignement d'un bout à l'autre du Canada.

Il est dit à l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique que l'enseignement relève de la compétence provinciale. Je suis sûr que les Pères de la Confédération, quand ils se sont mis à rédiger ce document dans les années qui ont précédé 1867, songeaient à l'enseignement en fonction de petites écoles de rang en Ontario et dans les autres provinces qui devaient faire partie de la Confédération. A notre époque d'ordinateurs, de technique moderne et de transports rapides, l'éducation est devenue une partie de notre mode de vie qui englobe à peu près tout. L'éducation nous concerne depuis l'âge de trois ou quatre ans jusqu'à l'âge adulte. Si l'Acte de l'Amérique du Nord britannique était rédigé de nouveau aujourd'hui, il serait, me semble-t-il, bien différent de l'ancien. La plupart des Canadiens, je crois, s'ils avaient la chance de participer à un plébiscite, voteraient pour que l'éducation soit du domaine fédéral afin que les gens puissent se déplacer facilement d'une province à l'autre sans que leurs enfants reculent d'une classe à l'école ou soient tenus d'attendre un an pour que les élèves de leur nouvelle classe les rattrapent.

On a présenté de nombreuses instances au comité de la constitution et le député de South Western Nova a sans doute reçu des demandes semblables émanant de gens ayant la conviction qu'il faudrait donner plus d'uniformité à nos normes en matière d'éducation. Le sénateur Cameron, éducateur éminent de notre pays, surtout au niveau de l'éducation des adultes, a souvent préconisé

l'établissement d'un bureau national de l'éducation qui serait une espèce d'organe centralisateur pour les ministères provinciaux. A mon avis, monsieur l'Orateur, cela constituerait un très bon départ en vue d'assurer un système plus uniforme d'un bout à l'autre du pays.

Même si le gouvernement fédéral n'a aucune responsabilité à propos de l'enseignement, il s'y intéresse à fond, non seulement à l'endroit des adultes dans le cadre de ses programmes de main-d'œuvre, mais aussi au niveau post-secondaire. Récemment, monsieur l'Orateur, en réponse à une question inscrite au *Feuilleton* où je demandais combien le gouvernement fédéral dépensait pour les universités ontariennes, on me donna la liste des subventions accordées à ces institutions. Elles avaient été consenties en vertu de trois programmes, dont la Caisse d'aide à la santé qui a pour but d'aider la province à acquitter le coût des services de formation sanitaire dans les diverses universités. Il y a ensuite les subventions au Conseil des recherches médicales et, enfin, les subventions de bien-être social. Dans les deux derniers cas, les subventions s'appliquent aux immobilisations et surtout aux dépenses d'exploitation et elles sont versées à des enquêteurs particuliers plutôt qu'aux universités.

L'Université Carleton aurait reçu depuis cinq ans \$170,377. Autre exemple, l'Université de Toronto aurait touché ces cinq dernières années \$32,879,745. Selon la liste, plus de 50 millions de dollars seraient versés en subventions à la santé au niveau postsecondaire seulement. Comme je l'ai dit, il faut féliciter le député de sa motion. Il est certes difficile de maintenir la même qualité et le même niveau de l'enseignement à l'intérieur de chaque province. Avant d'être élu député, j'ai acquis une expérience considérable dans la création de commissions scolaires régionales chargées d'appliquer des normes équivalentes à toute une région de faible étendue. Lorsqu'on essaie d'appliquer des normes équivalentes dans tout le pays, certains problèmes se posent qui ne devraient pas nous empêcher d'atteindre cet objectif, et la première chose à faire serait peut-être de convoquer une conférence nationale.

• (5.20 p.m.)

Dans la région que je représentais à la commission scolaire, il y avait, par exemple, très peu de jardins d'enfants. Après la création de la commission régionale, qui groupait dix petites commissions locales, des jardins d'enfants furent créés dans toute la région. Il s'agissait d'une région rurale difficile à desservir. Lorsqu'on crée des unités administratives plus importantes, le niveau de toute la région tend à atteindre le niveau le plus élevé et peut-être cela se produirait-il dans tout le Canada. Si nous créons des normes nationales établies sur un graphique, nous nous apercevrons, j'en suis sûr, que le niveau d'instruction s'élèverait dans les provinces et que les normes les plus basses rejoindraient les normes actuelles les plus élevées.

L'éducation et la formation constituent les deux facteurs les plus importants du mode de vie d'un pays. Jusqu'à présent nous avons cru que les ressources ou les capitaux du pays étaient indispensables à l'obtention d'un niveau de vie élevé, mais je ne suis pas persuadé que ce soit le cas aujourd'hui. Certains pays ont de grandes richesses naturelles, mais également un niveau d'éducation très faible, qui entraîne généralement un faible